

388

DA9

Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis
et Saint-Jean-de-la-Lande

6211-24-093



Montréal, le 4 avril 2025

Monsieur Mathieu Giroux

Coordonnateur du secrétariat de commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande– Rectifications

Monsieur,

Vous trouverez aux pages suivantes la rectification d'informations présentées à la commission lors des séances du 25 et 26 mars et dans les mémoires déposés à leur suite pour le Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande. Nous demeurons à votre entière disposition pour toute précision ou information complémentaire concernant les sujets énumérés dans le présent document.

En espérant le tout conforme aux attentes de la commission, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes plus sincères salutations,

Karolina Apland, MEnv, EP
Gestionnaire des permis et approbation environnementale
karolina.apland@edf-re.com

1. Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent (HNBSL) - présentation spontanée le 25 mars 2025

Commissaire : Est-ce que vous avez eu des échanges, des recommandations plus spécifiques ou bref est-ce que vous avez eu un dialogue en continu avec l'initiateur pour amener les points de vue que vous nous amenez ce soir?

HNBSL : Nous n'avons pas eu d'échange direct, Horizon Nature n'a pas eu d'échange direct avec l'initiateur.

Rectification : L'initiateur a rencontré HNBSL le **26 juin 2024**. Cette rencontre avait quelques objectifs principaux : présenter son Projet, recueillir les commentaires et préoccupations des intervenants et personnes concernées ainsi qu'établir des canaux de communication qui seront maintenus tout au long du Projet.

Personnes présentes :

Casey Kennedy; Développeur de projet Sénior, EDF renouvelables

Karolina Apland; Gestionnaire des permis et approbation environnementale, EDF renouvelables

Alexandre Morin; stagiaire développement, EDF renouvelables

Nathalie Leblanc; PESCA, directrice de projet

Chloé Lachance ; PESCA, professionnelle en environnement

Ariane Breault; chargée de projets, HNBSL

Xavier Morneau; HNBSL

Mikael Jaffré; directeur général, HNBSL

La réunion a été suivie d'un échange d'informations par courriel. HNBSL a partagé un document proposant différentes mesures pour maintenir la connectivité écologique dans le cadre du développement de parcs éoliens dans le secteur des Trois-Frontières (27 juin 2024). L'initiateur a envoyé à HNBSL une copie de la présentation du projet, des liens vers l'étude d'impact sur l'environnement et a demandé si HNBSL serait intéressée à participer au comité de suivi du projet (4 juillet 2024). HNBSL a partagé son fichier de corridors écologiques et des noyaux de conservation (4 juillet 2024). HNBSL a été invitée par courriel à considérer à nouveau la possibilité de représenter les groupes environnementaux au sein du comité de suivi du projet (1er octobre 2024).

2. Mémoire DM34

Page 19 – extrait: Dans le résumé de l'étude d'impact Pr6 / 88p, on mentionne l'utilisation d'une superficie de 576 ha pour ce projet.

Rectification: La superficie requise pour la construction du parc éolien était plutôt, dans le résumé de l'étude d'impact, de 324,1 ha incluant les aires temporaires et permanents, dont 256

ha de déboisement. Une optimisation du projet a été présentée par l'initiateur lors de la première partie de l'audience publique à la suite d'efforts de réduction des impacts et de précisions quant aux éoliennes retenues. Le projet prévoit une superficie totale de 257,1 ha, incluant 224,1 ha de déboisement. Le rapport d'optimisation est disponible ici: [3211-12-252-26.pdf](#)

3. Mémoire DM8

Pages 31 à 32 – extrait: Selon les informations obtenues, pour chaque million \$ investi par l'Alliance de l'Est, le montant endossé par ma municipalité serait environ: $1000000\$ \times 0.60 \times 0.1125 \times 0.0362 = 2443.5\$$. Seulement pour le projet MADAWASKA, ma municipalité endosserait environ 652414\$.

Rectification: D'abord, nous considérons que le chiffre de 652 414 \$ est inexact. Bien qu'il soit vrai que l'Alliance soit partenaire au tiers du projet, l'Alliance est responsable à la hauteur du règlement d'emprunt nécessaire à sa mise de fonds et non de la dette du projet. De plus, la MRC de Rivière-du-Loup est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL). Le règlement d'emprunts de la RIÉBSL nécessaire à la mise de fonds dans le projet éolien Madawaska est de 25 M\$. Donc, le calcul devrait débuter par 25 M\$, en retirant la multiplication par 0,6, qui représente la part de la RIÉBSL, (règlements d'emprunts de la RIÉBSL, membre de l'Alliance) et non 267 M\$. En refaisant le calcul à partir de 25 M\$, le résultat de l'équation est 101 812,5\$ et non de 652 414 \$. Le calcul doit donc être de $25 \text{ M\$} \times 0,1125 \times 0,0362 = 101\ 812,5$